



**Coopération entre l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)
et le Département des Opérations de maintien de la paix (DOMP)
de l'Organisation des Nations Unies**

Echange de lettres

La Secrétaire générale de la Francophonie

Antananarivo, le 26 novembre 2016

Monsieur le Secrétaire général adjoint,

J'ai l'honneur de me référer à la coopération développée entre l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et le Département des Opérations de maintien de la paix (DOMP) de l'Organisation des Nations Unies. Je souhaite, par la présente correspondance, rappeler les fondements de l'engagement de l'OIF en faveur du renforcement de la participation francophone aux opérations de maintien de la paix onusiennes, ainsi que les secteurs principaux de coopération entre nos deux Organisations.

En 1997, la Charte de la Francophonie, adoptée au Sommet de la Francophonie de Hanoï, a invité les États francophones à se saisir des questions relatives à l'instauration, au maintien et au renforcement de la paix et de la sécurité internationale, en stipulant notamment que « la Francophonie, consciente des liens que crée entre ses membres le partage de la langue française, souhaite les utiliser au service de la paix ».

La question de la participation des pays francophones aux opérations de paix onusiennes s'est posée de manière spécifique depuis le début des années 2000. Elle s'est articulée autour de deux problématiques : d'une part, la hausse significative du nombre d'opérations de paix menées dans des pays francophones et, d'autre part, le volume relativement faible des effectifs déployés par les États francophones pour contribuer aux opérations de paix, en particulier dans les environnements francophones.

Les engagements pris par les plus hautes instances de la Francophonie ont pu, depuis lors, contribuer à améliorer de façon significative la participation des Francophones aux opérations de maintien de la paix onusiennes. Sur cette base, et en coopération étroite avec le DOMP, la Francophonie :

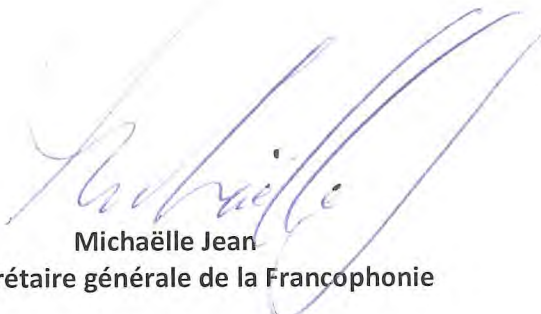
- déploie des actions de plaidoyer auprès de ses États membres et accompagne au plan politique et technique la montée en puissance des capacités francophones de maintien de la paix ;
- promeut le multilinguisme, notamment l'usage du français, dans les opérations de maintien de la paix ;
- soutient la formation des États francophones et appuie les centres francophones de formation au maintien de la paix, y compris dans le domaine civil ;
- contribue à la diffusion des normes et procédures onusiennes en français, y compris les procédures de recrutement afin de promouvoir les candidatures de personnels francophones au sein des opérations de maintien la paix ;
- met en réseau les capacités militaires, policières et civiles francophones à travers la plateforme en ligne du Réseau d'expertise et de formation francophone pour les opérations de paix (www.reffop.francophonie.org).



Forte de ces réalisations et dans un contexte qui requiert sa mobilisation croissante, l'OIF a partagé sa réflexion et ses propositions pour l'évolution des opérations de paix dans le cadre de l'évaluation 2015 des opérations de paix des Nations Unies, conduite par le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies. Elle a souligné, dans ce cadre, l'importance de prendre en compte plus systématiquement la dimension linguistique à l'ensemble des étapes de préparation et de mise en œuvre de ces opérations, ainsi que l'urgence d'une meilleure prise en considération de l'environnement socio-culturel de ces opérations. Par ailleurs, à l'heure où il convient de prévenir la résurgence de crises et d'œuvrer en faveur de l'enracinement d'une paix durable, une importance particulière doit être accordée à la dimension civile des opérations de paix.

Aussi, je souhaite aujourd'hui encourager le DOMP à œuvrer dans le sens d'une prise en compte renforcée de ces enjeux, sur la base notamment de la coopération exemplaire développée sous votre impulsion avec la Division de la Police des Nations Unies, et je vous renouvelle l'entière disponibilité de l'OIF à approfondir le partenariat en place avec le DOMP, afin de répondre aux défis toujours plus nombreux de la paix et de la sécurité internationale.

Consciente de la nécessité de renforcer la coopération et de travailler dans une logique de concertation en faveur de la paix, et vous remerciant vivement de votre disponibilité constante à l'endroit de l'OIF, je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général adjoint, en l'assurance de ma haute considération.



Michaëlle Jean
Secrétaire générale de la Francophonie

Le Secrétaire général adjoint aux Opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Antananarivo, le 26 novembre 2016

Madame la Secrétaire générale,

Je me réfère à votre correspondance du 17 novembre 2016 qui souligne à la fois les valeurs communes qui fondent l'action de nos deux Organisations, et les secteurs de coopération développés entre l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) de l'Organisation des Nations Unies.

Comme vous le relevez, cette coopération prend acte du besoin croissant d'effectifs francophones dans les opérations de maintien de la paix onusiennes. Elle répond, en outre, aux défis principaux identifiés par le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix des Nations Unies dans



l'évaluation conduite en 2015, comme aux recommandations formulées par le Secrétaire général des Nations Unies sur la base de ce rapport.

J'ai le plaisir de confirmer le rôle majeur que jouent aujourd'hui les organisations régionales dans l'action de maintien de la paix, notamment l'importance du partenariat développé entre le DOMP et l'OIF. Celui-ci se fonde, comme vous l'avez rappelé, sur l'expertise développée par l'OIF, sur sa capacité de mobilisation des États francophones, aussi bien que sur son action de renforcement des capacités et de l'expertise des pays francophones au service de la paix et d'une plus grande efficacité de l'action internationale.

Sur la base de ces acquis, je vous confirme l'engagement du DOMP en faveur d'un multilinguisme effectif dans les opérations de maintien de la paix.

Je souhaite par ailleurs inviter l'OIF à poursuivre sa contribution à l'effort de professionnalisation des opérations de maintien de la paix, afin que nous relevions le défi de leur modernisation et de leur adaptation aux contextes changeants et complexes dans lesquels elles évoluent. Je souhaite que nous puissions, en particulier, répondre ensemble aux défis liés à une plus grande collaboration avec les pays hôtes d'opérations de maintien de la paix, à la mise en œuvre du mandat des personnels onusiens, notamment en matière de protection des civils, ainsi qu'à la sécurité des contingents et des personnels déployés.

Je vous remercie vivement de l'engagement de l'OIF au service du maintien de la paix, et vous prie de croire, Madame la Secrétaire générale, à l'assurance de ma très haute considération.

Hervé Ladsous
Secrétaire général adjoint
aux Opérations de maintien de la paix
des Nations Unies.